

PRINCIPES GENERAUX DE LA RESPONSABILITE PENALE EN ETABLISSEMENT DE SANTE



Environ 1h (cours, auto-évaluation, annexes documentées)



325 € (1 à 5 apprenants) puis tarif dégressif

Référence : LY57

Modalité d'intervention



E-learning



VOTRE SECTEUR D'ACTIVITÉ



Santé



VOUS ÊTES

Personnel médical, soignant et administratif des établissements de santé.



PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ✓ **Déterminer** les différentes responsabilités à l'hôpital public en distinguant responsabilité civile et responsabilité pénale,
- ✓ **Maîtriser** les mécanismes de mise en cause de la responsabilité pénale : Qui est responsable ? De quoi est-on responsable ?,
- ✓ **Situer** le risque pénal en établissement de santé.



LES PLUS

- ✓ Formation accessible depuis notre plateforme e-learning avec une simple connexion Internet.



PROGRAMME

Autour d'un cas pratique introductif, puis d'exemples concrets tout au long du module, les points suivants seront développés :

- Distinction indemnisation / sanction
- Qui est responsable ?
 - La responsabilité pénale est personnelle
 - La responsabilité pénale de la personne morale
 - La responsabilité pénale de l'auteur direct et de l'auteur indirect de l'infraction
- De quoi est-on responsable ?
 - L'homicide involontaire
 - Les blessures involontaires
 - La mise en danger d'autrui
- Le risque pénal en établissement de santé

EVALUATION

Tout au long du module, des exercices de synthèse permettent de s'assurer de la bonne compréhension du cours par les apprenants. Ils sont complétés par une évaluation, qui peut se faire à deux niveaux :

- Finale, par un quiz qui permet de vérifier ou consolider les connaissances acquises,
- Initiale, si vous souhaitez faire une pré-évaluation avec ce même quiz avant de démarrer le module.

CONTACTEZ-NOUS



+33 (0)4.72.75.58.03



information.neeria@relyens.eu



www.neeria.com